

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.34 Délibération pour choix des entreprises pour ré aménagement de la classe maternelle en classe élémentaire.doc

**L'an deux mille dix et le quatre mai,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 27 avril 2010
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL ; Guy BATTAGLINI ; Franck DENOLLY
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS ; Annick MOURARET ; Sylviane MONNOT.
Absent excusé : Pierre GUILLET.
Absent: Eric CLO.
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
*Pouvoir de Pierre GUILLET à Michel CROS.***

Monsieur le Maire explique que le maître d'œuvre du projet « restaurant scolaire maternelles garderie » a proposé de traiter le « réaménagement de la classe maternelle ancien bâtiment scolaire en classe élémentaire » sous forme d'avenant au marché initial.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions faites par la Commission d'Appels d'Offres du 4 mai 2010 quant au choix des entreprises sélectionnées pour traiter cet avenant.

Il s'agit des entreprises : *voir document joint en annexe.*

Le montant global du marché s'établit à 41 207,85 € HT, ce qui , augmenté des avenants déjà pris en compte dans le déroulement du chantier, représente une augmentation globale de 4,11%, du nouveau marché par rapport au marché de base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **Retient les propositions faites par la CAO ;**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**